



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Cabinet

Section de la communication interministérielle

Papeete, le 5 septembre 2018

LE HAUT-COMMISSAIRE COMMUNIQUE

**L'extension de l'hôtel Intercontinental Bora Bora Resort & Thalasso spa
fait l'objet d'un second agrément au titre de la défiscalisation nationale**

Un nouvel agrément fiscal vient d'être accordé pour l'extension de l'hôtel Intercontinental Bora Bora Resort & Thalasso spa.

Ce projet concerne la construction et l'équipement en mobilier de 4 bungalows-suite sur l'eau ainsi que la réalisation d'une dizaine de piscines additionnelles pour les bungalows existants.

Une première tranche d'investissement pour le volet immobilier, évaluée à près de 1,4 milliard Fcfp, avait fait l'objet d'un agrément en 2017 avec une réduction d'impôt consentie à hauteur d'environ 247 millions Fcfp.

La partie mobilière du projet, dont le coût est estimé à 137 millions Fcfp, est désormais agréée. La réduction d'impôt correspondante s'élève à 62 millions Fcfp.

Par l'intermédiaire du dispositif de défiscalisation nationale, l'Etat confirme ainsi tout l'intérêt accordé au secteur touristique, de première importance dans l'économie de la Polynésie française, et participe à la nécessaire amélioration de l'offre d'hébergement compte tenu des perspectives d'augmentation des touristes au cours des prochaines années.

René BIDAL

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr